



SIMC
Le Syndicat Intercommunal
pour l'Aménagement de la propriété
de Monte-Cristo

DECISION N° 2022-36

OBJET : DON D'EVENTAILS AU PROFIT DU CHATEAU DE MONTE CRISTO

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délibération n° 300622-3 du 30 juin 2022 portant délégation de compétences du comité syndical à la Présidente et au bureau, autorisant la Présidente à accepter le don d'œuvres ;

CONSIDERANT l'intérêt du château à enrichir ses collections ;

CONSIDERANT la proposition de don faite par Monsieur Christian ROBIER, concernant trois éventails datant de la période 1840 à 1870, de valeur inconnue.

La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'accepter le don de trois éventails, datant de la période 1840-1870 fait par Monsieur Christian ROBIER.

ARTICLE 2 : D'intégrer ce don à l'inventaire du château de Monte Cristo.

ARTICLE 3 : Précise la clause d'inaliénabilité de ce don.

Fait à Marly-le-Roi, le 23/11/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 23/11/2022

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal